

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1783**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Conducteur (trice) de bouteur, chargeuse

Nouvel intitulé : Conducteur de bouteur et de chargeuse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230u Conduite d engins de chantier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit maîtriser la conduite de deux engins principaux qui sont le bouteur et la chargeuse. Il (elle) doit également être capable de conduire, selon les besoins de l'entreprise, un ou plusieurs engins de servitude, tels que le tombereau ou le compacteur. Il (elle) réalise des terrassements, des travaux d'extraction et de chargement de matériaux, la mise en place de matériaux, le nivellement de plate-formes et le stockage de matériaux, afin de construire des voies de communication, des bâtiments industriels, des aérodromes et des aménagements paysagers.

Il (elle) est seul (e) sur sa machine, mais il (elle) travaille, notamment pour les travaux de production, souvent au sein d'une équipe pouvant être composée de conducteurs de différents engins et d'ouvriers à pied. Il (elle) organise les zones d'évolution des décapeuses et des tombereaux, ainsi que la zone de mise en dépôt. Bien qu'il (elle) travaille sous les directives du chef de chantier, il (elle) possède toujours un degré d'autonomie et de responsabilité important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il (elle) réalise le terrassement d'un ouvrage en tenant compte des implantations, de la nature du sol et de la puissance de l'engin.

Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit veiller à la sécurité des personnes évoluant à proximité de sa machine. Il (elle) intègre l'ensemble des contraintes afférentes au chantier et liées à l'environnement, à la sécurité, à la qualité, au rendement, à la nature du terrain, aux ouvrages rencontrés et aux conditions météorologiques.

Il (elle) a la responsabilité du bon fonctionnement de son engin dont il (elle) assure un contrôle quotidien. Il (elle) peut, suivant l'organisation de l'entreprise, avoir à assurer la maintenance de premier niveau de son engin, ceci en respectant le carnet d'entretien et les consignes de sécurité. Il (elle) doit rapporter au chef de chantier ou au responsable d'atelier toute anomalie ou usure anormale qu'il (elle) détecte.

Le (la) conducteur (trice) de bouteur et chargeuse peut se voir confier un engin de forte puissance sur des chantiers de 'grands travaux'. Il (elle) réalise dans ce cas des travaux de terrassement en grande masse ou assiste des échelons de décapeuses.

Selon la localisation des chantiers, il (elle) peut travailler 'en déplacement', et suivant la spécificité du chantier, avoir des horaires de travail adaptés.

Ce métier est particulièrement réglementé. Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit être titulaire, pour chaque engin conduit, d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

On distingue les activités en production et les activités en transport d'accompagnement. Pour l'obtention du titre, le (la) candidat (e) doit avoir acquis (e) les compétences correspondant à trois activités en production et trois activités en transport et accompagnement.

A. - Activités en production

1. CONDUIRE UN BOUTEUR EN CHANTIERS TRADITIONNELS

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un bouteur, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Terrasser un ouvrage avec un bouteur en chantiers traditionnels en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Débroussailler des végétaux avec un bouteur et mettre en tas.

Scarifier et défoncer les sols au bouteur.

Abattre et dessoucher des arbres avec un bouteur.

Régler une surface avec un bouteur.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Charger et décharger un bouteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

2. CONDUIRE UN BOUTEUR EN GRANDS TRAVAUX

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un boteur, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Charger et décharger un boteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Terrasser un ouvrage avec un boteur en grands travaux de terrassement en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Scarifier et défoncer les sols au boteur.

Pousser des décapeuses automotrices.

Régler une surface avec un boteur.

3. CONDUIRE UNE CHARGEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une chargeuse, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Terrasser un ouvrage avec une chargeuse, en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Charger avec une chargeuse les engins de transport en tenant compte de la nature des matériaux, de l'équilibrage de la charge, de la hauteur de vidage et de la capacité des bennes.

Régler une surface avec une chargeuse.

Scarifier ou défoncer des sols durs avec une chargeuse.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Charger et décharger une chargeuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

B - Activités en transport et accompagnement.

4. CONDUIRE UN TOMBREAU

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un tombereau, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Transporter des matériaux avec un tombereau en respectant le plan de circulation du chantier.

Charger et décharger un tombereau, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

5. CONDUIRE UNE DECAPEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une décapeuse, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Effectuer les travaux préparatoires (décapage, etc.) avec une décapeuse.

Réaliser un terrassement en grande masse : extraction et transport de matériaux.

Régaler des matériaux avec une décapeuse.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Charger et décharger la décapeuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

6. CONDUIRE UN COMPACTEUR

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un compacteur, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Fermer des plates-formes de terrassement avec un compacteur.

Compacter des couches de matériaux en respectant le plan de compactage et la nature des matériaux.

Charger et décharger un compacteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de travaux publics tous domaines. (route, canalisations, génie civil, réseaux). Les services techniques des municipalités.

Direction départementale de l'équipement.
L'exploitation des carrières.
Les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

Types d'emplois accessibles : Conducteur (trice) de bull (pour le boueur)
Conducteur (trice) de bulldozer (pour le boueur) -
Conducteur (trice) de trax (pour chargeuses)

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Autorisation de conduite obligatoire délivrée par l'employeur conformément à l'arrêté du 2 décembre 1998. Recommandation R.372 M de la CNAM relative à la conduite d'engins de chantiers. (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité). La possession du titre professionnel dispense du certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de six certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/09/2003 paru au JO du 25/09/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Conducteur de bouteur et de chargeuse